

ÉCHOS D'ESCALES

LA MALLE À SOUVENIRS DE TARA

LIEU—
DE L'ESCALE

TYPE—
AGE

L'OBJET—
DE L'ESCALE

LA PROBLÉMATIQUE—
DE L'ESCALE

LES THÉMATIQUES—
DE L'ESCALE

MOTS—
CLÉS

INDONÉSIE

ACTIVITÉS

11-14 ANS

HUILE DE PALME

Comment l'agriculture d'un pays
impacte-t-elle l'environnement
et la société ?



BIODIVERSITÉ



SOCIÉTÉ
CULTURE



ALIMENTATION

AGRICULTURE - MONOCULTURE - HUILE DE PALME - DÉFORESTATION
BIODIVERSITÉ - TRAVAIL DES ENFANTS - ÉDUCATION
DROITS DES ENFANTS

Fondation
taraocéan
explorer et partager
fondationtaraocean.org



Soutenu par



Deux documents pour soulever des questions :



Une fillette attache des feuilles de tabac à un bâton de séchage dans une plantation à East Lombok, dans la province indonésienne de West Nusa Tenggara.

© 2015 Marcus Bleasdale pour Human Rights Watch

Source : https://www.hrw.org/sites/default/files/multimedia_images_2016/2016-05-asia-indonesia-07.jpg



Des écoliers indonésiens.

Source : https://focus.courrierinternational.com/2022/03/12/0/0/1920/1280/1280/0/60/0/23feb22_1647116399417-schoolindonesia.jpg

Dossier A : L'agriculture indonésienne

Document 1 : Situation de l'Indonésie dans le monde

L'Indonésie est un pays insulaire et à la fois l'archipel qui regroupe le plus d'îles au monde soit 13 466 et seulement 922 habitées. On l'appelle officiellement la république d'Indonésie du fait de son statut administratif de république unitaire à régime présidentiel. La population indonésienne est estimée à 265 millions d'habitants environ ce qui fait de lui le 4^{ème} pays du monde à démographie élevée.

Par sa situation, l'Indonésie présente soit un climat tropical, avec alternance de saison humide et de saison sèche, soit un climat équatorial, sans variation ni de température, ni de pluviométrie, humide toute l'année.

Le produit intérieur brut (PIB) était de 1011 milliards de dollars américains en 2017, ce qui en fait la 16ème économie mondiale.

L'économie de l'Indonésie est dirigée par l'État. Elle est dominée par plus de 164 entreprises étatisées. Les forces en sont l'agriculture, la sylviculture* et les ressources halieutiques**. Depuis toujours, les industries textiles ont tenu une part importante dans l'économie indonésienne.

*Sylviculture= activité d'entretien de la forêt en vue de son exploitation commerciale

**ressources halieutiques =ressources liées à l'exploitation des espèces marines

Sources modifiées : https://www.mappemonde.net/carte-asie/carte-indonesie/#google_vignette et <https://fr.wikipedia.org/wiki/Indon%C3%A9sie>



Source : https://www.google.com/maps/place/Indon%C3%A9sie/@-3.9481337,115.4463783,4z/data=!4m6!3m5!1s0x2c4c07d7496404b7:0xe37b4de71badf485!8m2!3d-0.789275!4d113.921327!16zL20vMDNyeW4?hl=fr&entry=ttu&q_ep=EgoyMDI2MDUwMi4wIKXMS0ASAFQAw%3D%3D

Document 2 : Contexte agricole

- ✓ L'Indonésie couvre une surface de 191 millions d'hectares dont seulement 63 millions d'hectares (ha) de terres agricoles, soit 33 % de la surface du pays.
- ✓ Avec **26 millions d'exploitations agricoles** d'une taille moyenne de 2 ha, **l'agriculture contribue à hauteur de 13,7 % du PIB** et mobilise 30 millions de personnes soit près de 30 % des emplois en 2020.
- ✓ L'agriculture indonésienne présente un visage contrasté avec d'une part des positions fortes sur certaines **cultures d'exportation (huile de palme, caoutchouc, cacao, café)** et d'autre part la persistance d'une **dépendance aux importations pour couvrir ses besoins en produits de base (blé, soja, lait, viande de bœuf, sucre, ail)**.
- ✓ Depuis son indépendance en 1945, la priorité de l'Indonésie en matière de politique agricole est de **parvenir à l'autosuffisance**, en particulier pour ses cultures vivrières, afin d'assurer sa sécurité alimentaire. Cette priorité a été réaffirmée par l'actuel Président, M. Joko Widodo, élu en 2014. Après des décennies d'efforts et même si la malnutrition touche encore près de 8 % de la population en 2015, **la situation en matière de sécurité alimentaire s'est fortement améliorée** au sein du pays.
- ✓ Au cours des dernières années, d'importants investissements ont été consentis en faveur de **l'huile de palme** qui est devenue une production phare de l'agriculture de l'Indonésie. Elle en est ainsi le **1^{er} producteur et le 1^{er} exportateur** à l'échelle mondiale.

Ce phénomène peut être expliqué par différents facteurs, tels que l'utilisation de plus en plus fréquente de l'huile de palme dans les produits agroalimentaires, dans les produits cosmétiques et dans la production de biocarburants. En fait, ce sont majoritairement les pays d'Asie, tels que l'Inde et la Chine, ainsi que l'Union européenne qui dominent en termes d'importation de l'huile de palme.

Ce succès pose cependant un certain nombre de questions en matière de durabilité.

Source : <https://agriculture.gouv.fr/indonesie> et <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse/1772#:~:text=L'expansion%20de%20c>

Document 3 : Monoculture

La monoculture représente une méthode agricole pour la plantation exclusive d'un seul type de culture sur un champ dédié. En opposition, la polyculture implique la plantation simultanée de deux ou plusieurs cultures sur un même champ. Il est à souligner que la notion de monoculture ne se restreint pas uniquement aux cultures, mais englobe également l'élevage : il consiste à n'élever qu'une seule espèce d'animaux dans une

exploitation donnée, que ce soit des vaches laitières, des moutons, des porcs, des poulets, et autres.

La monoculture permet la spécialisation qui favorise la réduction des coûts. Elle simplifie la pratique culturale et maximise l'utilisation efficace du sol et des conditions climatiques locales, l'agriculteur sélectionnant la culture la mieux adaptée à son environnement.

Source : <https://eos.com/fr/blog/monoculture-agricole/>
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Monoculture>

et

	
Photo d'une plantation d'huile de palme en Indonésie Source : https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/7/7b/Oil_palm_plantation_in_Cigudeg-03.jpg/500px-Oil_palm_plantation in Cigudeg-03.jpg L'Indonésie est le 1er producteur mondial d'huile de palme (15 Mha et 46 Mt en 2022) ainsi que le 1er exportateur mondial (35,7 Mt).	Photo d'une jeune plantation de tabac vert en Indonésie Source : https://elements.envato.com/fr/aerial-view-of-young-green-tobacco-plantation-in-i-6GET5NJ Loin derrière les trois leaders mondiaux Chine, Brésil et Inde, l'Indonésie est le quatrième pays à avoir la plus grande production de tabac. En 2022, la nation d'Asie a produit 225 579 tonnes de tabac.

Le dossier A en questions

1 - Situe l'Indonésie à l'échelle du monde.

.....

.....

.....

.....

2 - Identifie sur la carte les pays limitrophes de l'Indonésie.

.....

.....

.....

.....

3 - Pourquoi peut-on dire que l'Indonésie est un géant démographique ? Explique ta réponse.

.....

.....

.....

.....

4 - Quelle relation établir entre la sylviculture et le climat ?

.....

.....

.....

.....

5 - Pourquoi l'agriculture est un secteur d'activité économique important en Indonésie ?
Deux arguments sont attendus.

.....

.....

.....

.....

6 - La production agricole nationale est-elle suffisante pour nourrir la population ?
Prouve ta réponse.

.....

.....

.....

.....

7 - Sur quelle production agricole repose l'agriculture de l'Indonésie ? Justifie ta réponse.

.....

.....

.....

.....

8 - Comment expliquer cette place ?

.....

.....

.....

.....

9 - Montre que la culture des palmiers à huile ou du tabac correspondent à de la monoculture.

.....

.....

.....

.....

10 - Quel est l'intérêt de cette pratique agricole ?

.....

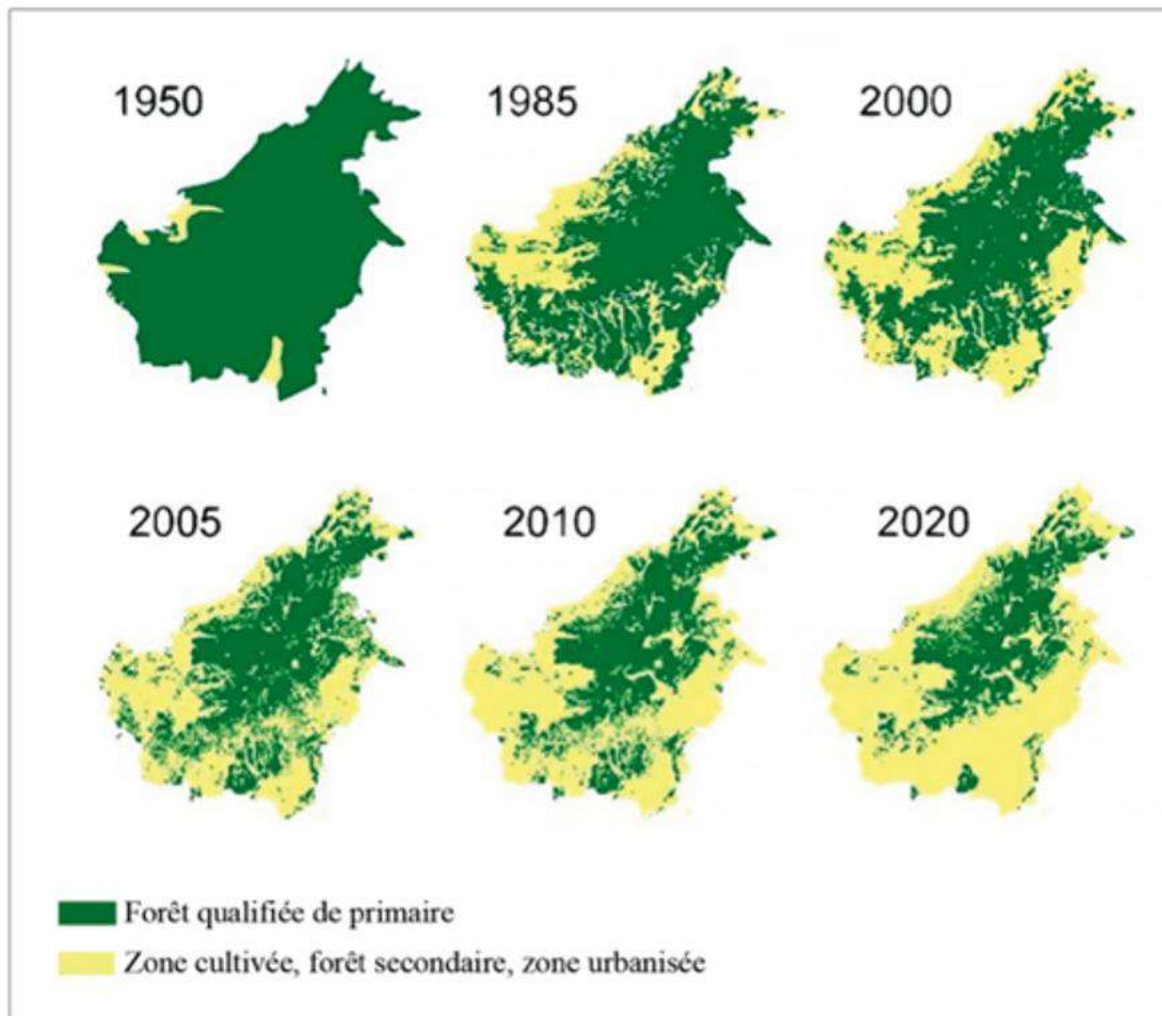
.....

.....

.....

Dossier B : Quelques conséquences des monocultures en Indonésie

Document 1 : Déforestation



Déforestation à Bornéo selon les estimations et prévisions du Fonds mondial pour la nature (WWF) (Source : Clotilde Luquiau, "Une controverse autour de l'huile de palme : regard international versus regard local", in Cahiers d'Outre-Mer 71, no. 278, 1 July 2018: 541–53)

Source : <https://asialyst.com/fr/wp-content/uploads/2021/06/deforestation-borneo.jpg>

La déforestation en Indonésie augmente de 66 % en 2025 en raison de l'huile de palme et de la politique alimentaire, ce qui constitue la plus forte augmentation enregistrée au cours des cinq dernières années.

L'avancée des plantations et les programmes gouvernementaux d'autosuffisance alimentaire accélèrent la perte de forêts dans l'un des territoires les plus riches en biodiversité de la planète.

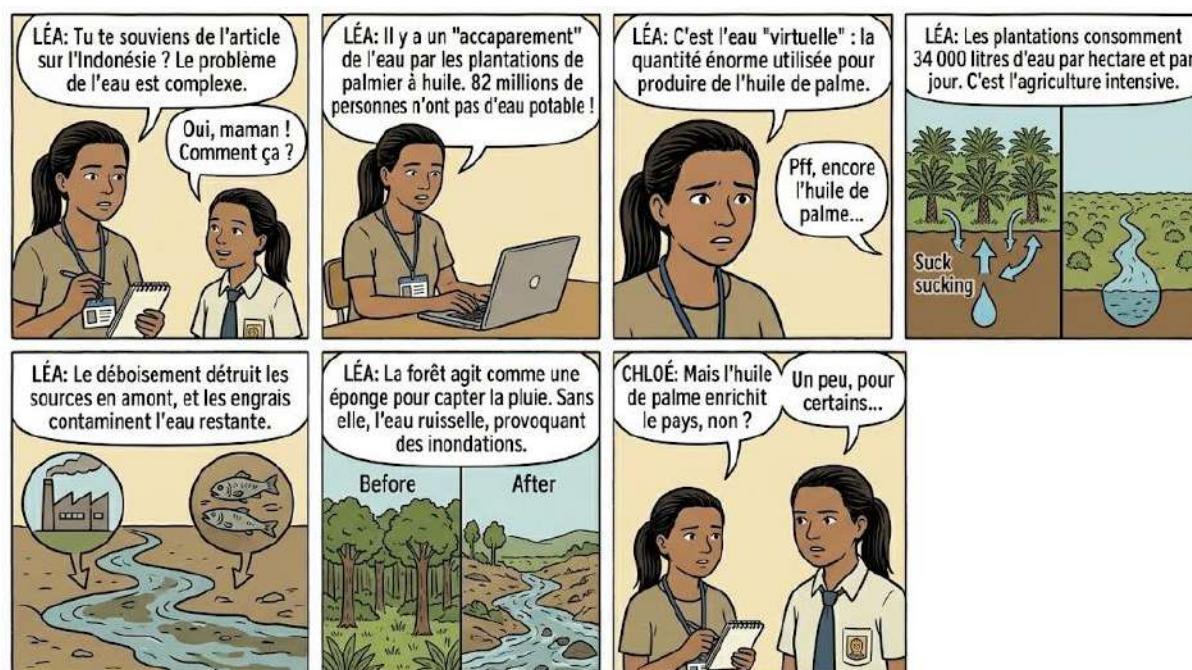
L'Indonésie abrite certaines des forêts tropicales les plus riches en biodiversité de la planète, abritant des espèces emblématiques telles que l'orang-outan et le tigre de Sumatra. Cependant, la demande mondiale croissante d'huile de palme, utilisée dans les produits alimentaires, les cosmétiques et les biocarburants, a entraîné la conversion de vastes zones forestières en monocultures.

Ce processus détruit non seulement les habitats naturels, mais contribue également de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre.

L'Indonésie a enregistré la plus forte augmentation de la déforestation depuis cinq ans, avec une croissance de 66 % en 2025. Ce rebond brise la tendance à une relative stabilisation observée les années précédentes.

Source : https://www.especes-menacees.fr/la-deforestation-en-indonesie-augmente-de-66-en-2025-en-raison-de-lhuile-de-palme-et-dune-politique-alimentaire-avec-un-record-en-cinq-ans/#google_vignette

Document 2 : Des problèmes d'eau



Bande dessinée générée par une IA

Le palmier à huile n'est pas une culture indigène de l'Indonésie, et pourtant, de par sa nature cet arbre ne peut être cultivé que dans une étroite bande de terres tropicales au nord ou au sud de l'équateur, avec des pluies abondantes et uniformément réparties. La quantité d'eau nécessaire en moyenne pendant la période de culture équivaut à 3,4 mm de pluie par jour, soit 34 000 litres par hectare (ha) et par jour. Ces conditions spécifiques font que la zone pouvant accueillir des plantations de palmiers à huile est assez limitée et on les trouve notamment en Indonésie.

En Indonésie, plus de 82 millions de personnes n'ont toujours pas réellement accès à une eau potable et à des moyens d'assainissement. Et pourtant, l'accaparement de l'eau par les plantations de palmiers à huile est le signe d'un stade avancé de libéralisation de l'eau. La marchandisation de l'eau sous sa forme visible, par exemple la privatisation de l'eau courante potable ou de l'eau en bouteille, n'est plus désormais le seul problème. Vient s'y ajouter ce qu'on appelle l'eau « virtuelle », c'est-à-dire la quantité d'eau utilisée pour la production d'aliments et d'autres produits. Et ces quantités sont énormes. Les impacts de cette situation peuvent être classés de plusieurs façons:

- La destruction massive des ressources d'eau en amont causée par le déboisement des forêts pour les plantations.
- La contamination des ressources en eau des habitants, soit par les engrais et le traitement des déchets, soit par les matériaux contenus dans les ressources naturelles qui sont éliminés lors du processus d'extraction.
- L'assèchement des sources d'eau des populations dû à la consommation d'eau élevée du secteur de l'huile de palme dans chacun de ses processus de production.
- L'accaparement de l'eau en dehors des zones industrielles causé par l'accroissement de la demande d'eau potable en bouteille dans les zones de production de l'huile de palme, en raison de la pénurie d'eau potable.
- Le déboisement pour les industries extractives comme les plantations de palmiers, qui a réduit la capacité du sol à absorber l'eau de pluie et entraîne souvent des inondations autour de la zone de plantation.

Quand les forêts disparaissent, elles ne peuvent plus absorber les précipitations et stabiliser le sol grâce à leurs racines, rendant les régions plus sujettes aux crues et aux éboulements.

"Les forêts en amont agissent comme une barrière protectrice, un peu comme une éponge", explique David Gaveau, fondateur de The TreeMap. "La canopée capte une partie de la pluie avant qu'elle n'atteigne le sol. Les racines contribuent également à stabiliser le sol".

A contrario, "lorsque la forêt est défrichée en amont, l'eau de pluie ruisselle rapidement dans les rivières, provoquant des crues soudaines", ajoute M. Gaveau.

Sources modifiées : <https://grain.org/fr/article/6581-rivieres-toxiques-la-lutte-contre-l-accaparement-de-l-eau-par-les-plantations-de-palmiers-a-huile#sdfootnote2sym> et https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/indonesie-comment-la-deforestation-a-aggrave-les-inondations_189575

Document 3 : Le cas des petits exploitants

En 2024, plus de 7 millions de petits exploitants vivent du palmier à huile dans le monde. En Malaisie et en Indonésie, les petites exploitations représentent environ 40 % de la superficie totale consacrée à la production d'huile de palme. À côté des grands

périmètres agro-industriels—qui peuvent atteindre plusieurs dizaines de milliers d'hectares—les petits exploitants se répartissent en deux catégories :

-les petits exploitants groupés en plasma (c'est-à-dire une association de petits planteurs, de type coopératif, autour d'une huilerie industrielle), principalement en Indonésie et en Malaisie,

-et les petits exploitants indépendants.

Les fermiers regroupés en plasma sont le plus souvent liés à de grandes plantations privées, et bénéficient d'un soutien financier et technique pour la conduite de la culture jusqu'à récolte. Ils livrent alors leurs fruits frais à l'entreprise à un prix négocié, directement par les producteurs ou par leurs organisations représentatives.

Des études ont montré que la culture du palmier à huile est capable d'augmenter les revenus des petits exploitants agricoles entre +14 et + 25 %, permettant d'élever leur niveau de vie grâce à l'amélioration de l'éducation, de la nutrition, de la qualité de l'alimentation, des conditions de vie en général et de la propriété d'actifs, tous facteurs essentiels au développement de communautés rurales durables.

Source : [https://hal.science/hal-05182680/document#:~:text=Le%20palmier%20%C3%A0%20huile%20se,cucurlion id%C3%A9s%20\(Elaedobius%20kameronicus%2C%20cf](https://hal.science/hal-05182680/document#:~:text=Le%20palmier%20%C3%A0%20huile%20se,cucurlion id%C3%A9s%20(Elaedobius%20kameronicus%2C%20cf)

Document 4 : En Indonésie, les fabricants de tabac profitent du travail d'enfants qui souffrent



Bande dessinée générée par une IA

De nombreux jeunes travailleurs ont décrit à HRW des étourdissements, des malaises, des vomissements, des maux de crâne ou des faiblesses musculaires, autant de symptômes associés à la « maladie du tabac vert ».

Source : <https://img.lapresse.ca/924x615/201605/25/1199679-nombreux-jeunes-travailleurs-decrit-hrw.jpg>

En Indonésie, des milliers d'enfants, dont certains ont à peine huit ans, travaillent dans des conditions dangereuses dans des plantations de tabac, a affirmé Human Rights Watch dans un rapport publié aujourd'hui. Les entreprises indonésiennes et les multinationales du tabac achètent les produits cultivés en Indonésie, sans toutefois s'assurer qu'il n'y ait pas d'enfants employés à des tâches dangereuses, dans les plantations intégrées à leur chaîne d'approvisionnement.

Le rapport de 119 pages, intitulé « ["The Harvest is in My Blood": Hazardous Child Labor in Tobacco Farming in Indonesia](#) » (« "J'ai la récolte dans le sang": Le dangereux travail d'enfants dans des plantations de tabac en Indonésie »), décrit la façon dont les enfants qui travaillent dans le tabac sont exposés à la nicotine, manipulent des produits chimiques toxiques, utilisent des outils tranchants, soulèvent des charges importantes et travaillent dans une chaleur extrême. Ce travail pourrait avoir des conséquences à long terme sur leur santé et leur développement. Les entreprises devraient interdire à leurs fournisseurs d'employer des enfants pour les tâches qui impliquent un contact direct avec le tabac, et le gouvernement indonésien devrait réglementer ce secteur pour les responsabiliser.

Dans le droit indonésien, l'âge minimum pour travailler est de 15 ans, et les enfants de 13 à 15 ans ne peuvent accomplir que des tâches légères, qui ne doivent pas interférer avec leur scolarisation ou nuire à leur santé ou à leur sécurité. Il est interdit aux enfants âgés de moins de 18 ans de travailler dans des conditions dangereuses, y compris dans des environnements présentant des substances chimiques nocives. Suivant cette disposition, tout travail impliquant un contact direct avec le tabac devrait alors leur être interdit, en raison du risque lié à l'exposition à la nicotine, a affirmé Human Rights Watch.



Tu peux scanner le QR code ci-dessus ou cliquer sur le lien ci-dessous pour regarder la vidéo de Human Rights Watch de 1'10 à 6'21.

Source : <https://www.hrw.org/fr/news/2016/05/24/indonesie-les-fabricants-de-tabac-profitent-du-travail-denfants-qui-souffrent>

Document 5 : Travaux forcés, exploitation d'enfants... des abus dans la production de l'huile de palme

Dans un rapport, Amnesty International dénonce les conditions de travail dans des plantations en Indonésie et souligne l'apathie des multinationales.



Le 16 septembre 2015, une adolescente indonésienne de 13 ans dans une plantation d'huile de palme, à Pelalawan, dans la région de Riau sur l'île de Sumatra. ADEK BERRY / AFP

Source : https://img.lemde.fr/2016/11/30/0/0/3000/1997/960/0/75/0/7c89e22_5206926-01-06.jpg

Des multinationales commercialisent des produits alimentaires et cosmétiques contenant de l'huile de palme dont la production est entachée de multiples infractions, affirme Amnesty International dans un rapport publié mercredi 30 novembre. L'organisation non gouvernementale (ONG) s'appuie sur des investigations effectuées dans des plantations en Indonésie, appartenant au grand groupe singapourien des matières premières agricoles Wilmar.

Parmi les abus constatés, des enfants âgés de 8 à 14 ans transportent des sacs pesant de 12 à 25 kg et travaillent sans équipements de protection dans des exploitations où des pesticides toxiques sont utilisés, dénonce l'ONG. Certains ont abandonné l'école pour travailler avec leurs parents toute la journée ou presque. D'autres travaillent l'après-midi après l'école, ainsi que le week-end et pendant les vacances scolaires.

Source : https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/11/30/travaux-forces-exploitation-d-enfants-des-abus-dans-la-production-d-huile-de-palme_5040568_3244.html et [Huile de palme: De grandes marques mondiales tirent profit du travail des enfants et du travail forcé | amnesty.ch](#)

Le dossier B en questions

1 - A partir de l'ensemble des documents du dossier B, liste les conséquences positives et les conséquences négatives des monocultures en Indonésie.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2 - Précise les conditions de travail des enfants dans les monocultures.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dossier C : Comment limiter les conséquences environnementales et sociétales ?

Document 1 : Convention internationale des droits de l'enfant

Cette vidéo te présente les principaux droits des enfants :
<https://youtu.be/y63NNvyWumY?si=L1ZVLPjhmBUlqyr2>



Source : <https://www.ouest-france.fr/societe/droits/droits-des-femmes/c-est-quoi-la-convention-internationale-des-droits-de-l-enfant-b949a1fa-9d26-11eb-82d3-d8df6bfbf051>

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989. Voici le détail de 2 articles :

Article 28

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation ... :

a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;

b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, ... prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;

e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

Article 32

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

2. ... A cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les États parties, en particulier :

a) Fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi ;

b) Prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi ;

c) Prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article.

Source : Convention Internationale relative aux droits de l'enfant (texte intégral) - Humanium

Document 2 : Examen de l'Indonésie au CRC

Le Comité des droits de l'enfant (CRC, selon l'acronyme anglais) a examiné le rapport périodique soumis par l'Indonésie au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Voici quelques éléments du dialogue noué entre la délégation indonésienne venue soutenir ce rapport et les experts membres du Comité :

S'agissant de l'éducation, l'experte a salué les efforts financiers consentis dans ce domaine, mais a rappelé que 4,3 millions d'enfants et d'adolescents de 7 à 18 ans ne sont toujours pas scolarisés.

S'agissant du travail des enfants, M. Chophel a évoqué leur présence dans l'agriculture et le travail domestique, et a plaidé pour la mise en place de mécanismes de signalement, ainsi que pour une augmentation du nombre d'inspecteurs et pour une possible ratification de la Convention n°189 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les travailleuses et travailleurs domestiques.

Réponses de la délégation :

La délégation a indiqué que les 55 municipalités indonésiennes n'ayant pas encore obtenu le statut de « **villes amies des enfants** », parce qu'elles ne remplissent pas encore les conditions associées aux 24 indicateurs requis, sont néanmoins engagées dans ce processus.

La délégation a expliqué que l'**intégration de la Convention dans le droit national** s'est faite en 1990 via un décret présidentiel, suivi de lois comme celle de 2002 sur la protection de l'enfance. Elle a par ailleurs souligné que plusieurs textes récents renforcent le principe de l'**intérêt supérieur de l'enfant** dans les politiques publiques.

La délégation a mis en avant plusieurs mesures visant à renforcer l'accès à une **éducation** gratuite et de qualité, y compris par le soutien budgétaire, des subventions ciblées, la distribution de livres, ainsi que la mise en place d'un indicateur de performance des collectivités locales. Le programme « Smart Indonesia » a été présenté comme un levier important pour la réduction du décrochage scolaire.

S'agissant du **travail des enfants**, la délégation a reconnu l'ampleur du problème, notamment dans l'agriculture et dans le travail domestique. Un plan d'action a été mis en œuvre, avec des inspections, des mécanismes de signalement et une coopération intersectorielle renforcée, a fait valoir la délégation. Elle a indiqué que la ratification de la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques était à l'étude.

Source : <https://www.ohchr.org/fr/meeting-summaries/2025/05/experts-committee-rights-child-commend-indonesia-child-friendly-cities>

Document 3 : Sur la voie d'une gestion durable des forêts indonésiennes

La conférence internationale sur le changement climatique s'est déroulée à Bali en décembre 2007. C'est l'occasion d'évoquer le principal danger environnemental qui menace l'archipel : la déforestation - accélérée pour des raisons spéculatives liées à la demande mondiale d'huile de palme - libère dans l'atmosphère de grandes quantités de dioxyde de carbone.



Source : <https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001447/la-deforestation-en-indonesie-et-l-effet-de-serre.html>

Tu peux scanner le QR code ci-dessus ou cliquer sur le lien ci-dessous pour regarder la vidéo « La déforestation en Indonésie et l'effet de serre »

Face aux conséquences environnementales et sociales de la déforestation, la pression exercée à travers les campagnes de dénonciation des ONG ou encore les actions de boycott a conduit à des résolutions à différentes échelles pour réduire la déforestation et gérer plus durablement les forêts. Au cours des dernières décennies, le secteur privé s'est engagé à atteindre l'objectif de « *déforestation zéro* ». Les principales entreprises du secteur de l'huile de palme ont mis en place des mécanismes de certification d'huile de palme durable, tels que la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) en 2004, ou le système indonésien d'huile de palme durable (ISPO1). En 2014, certaines des principales entreprises se sont réunies pour créer l'Indonesian Palm Oil Pledge et le Sustainable Palm Oil Manifesto, afin de partager les connaissances et de promouvoir les bonnes pratiques. Les principaux acteurs du secteur de la pâte à papier du pays se sont également engagés dans des politiques similaires.

Dès 2014, la communauté internationale a pris des engagements à l'encontre de la déforestation. Via la Déclaration de New York sur les forêts, les gouvernements se sont fixé pour objectif de mettre fin à la perte de forêts naturelles d'ici 2030. Le gouvernement indonésien reste cependant réticent à l'égard de l'objectif « *déforestation zéro* » et préfère établir ses propres normes en fonction de sa vision du développement. En 2011, par le biais d'un moratoire, le gouvernement s'est engagé dans le cadre du mécanisme REDD+ à suspendre la délivrance de concessions dans les forêts protégées, les forêts primaires et les tourbières. Les forêts secondaires ou dégradées n'étaient pas concernées par ce changement.

Source : <https://asialyst.com/fr/2021/06/03/indonesie-deforestation-recule-mais-reste-enjeu-gouvernance-majeur/>

Quel est notre point commun ?

Document 4 : Des produits de notre quotidien



Source :

https://blogger.googleusercontent.com/img/b/R29vZ2xl/AVvXsEqM49QnSobrZv2jZf2FjpoqpVgt3ov865vwARzW9_i9hsYmiGFaGESobG3-kdt0BK8KqPf5woIW6vyHCroUxG0M6rmYRhOOBK85pn2B0jFzqLUGlk3IKLbt3UTpcSajMlrbZ28F80q4VNMN/s1600/produits+avec+huile+de+palme.png

Le dossier C en questions

- 1 - En t'appuyant sur les documents 4 et 5 du dossier B, montre que le travail des enfants dans les monocultures indonésiennes ne respecte pas la Convention internationale des droits de l'enfant (présentée dans le document 1 du dossier C) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- 2 - Quelles solutions existent et/ou peuvent être mises en place pour limiter l'impact des monocultures sur la société, notamment les enfants et l'environnement ?

.....

.....

.....

.....